

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Juillet 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/07/17

Date de la convocation	16/07/2021
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 19	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Projet « le pouce préhenseur » école Arc-en-ciel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « le pouce préhenseur » à l'école arc-en-ciel.

Il explique que dans le cadre de ce projet, sont prévues cinq séances de deux heures par classe pour les 10 classes de l'école Arc-en-ciel. Cela permettra de développer et d'initier l'éducation artistique et culturelle pour tous les enfants de notre école (241 participants) avec l'implication de tous les personnels de l'éducation nationale.

Il présente au Conseil Municipal la fiche action et en précise son coût de 8 500€.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible.

Il soumet la fiche action comprenant le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Assure que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune,
- Adopte le programme « Pouce préhenseur » et son plan de financement pour un coût de 8 500€,
- Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :